

DOSSIER DE PRESSE

EXERCICE – Jeudi 5 octobre 2023

Aucune action n'est requise de la part de la population.



Le jeudi 5 octobre 2023, la préfecture de la Lozère organise un exercice de sécurité civile « dispositif d'alerte barrage de Naussac ».

À ce titre, les sirènes du barrage seront activées et le dispositif FR-Alert sera déclenché (envoi massif de SMS).

Les personnes se trouvant dans les communes de Langogne, Naussac-Fontanes , Saint Bonnet Laval et aux pourtours devraient recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si leur téléphone portable se trouve en mode silencieux.

À la réception de ce signal, aucune action n'est requise. Il n'y a aucune raison de s'inquiéter : l'exercice commence.

Les objectifs de l'exercice

Cet exercice simule, à partir d'un scénario inconnu des participants et dans des conditions les plus proches de la réalité, l'alerte pour le risque de rupture du barrage de Naussac.

L'objectif est de tester le dispositif départemental d'alerte du plan particulier d'intervention (PPI) du barrage.

1. Tester les actions de protection des personnes prévues dans le plan particulier d'intervention : Le plan particulier d'intervention (PPI) du Barrage de Naussac organise la réponse des pouvoirs publics et de l'exploitant Etablissement Public Loire à une situation d'urgence, causée par un risque de rupture du barrage.

2. Tester des actions d'évacuation sur des établissements identifiés au préalable : établissement scolaire élémentaire de la commune de Langogne.

3. Tester l'alerte et l'information à la population : les sirènes de l'Etablissement Public Loire (sirènes du plan particulier d'intervention), le système FR-Alert.

4. Sensibiliser les collectivités, les associations et la population résidant à proximité du site au plan d'urgence.

Réaliser des exercices permet aux citoyens de s'informer sur les risques qui les entourent, de développer une culture du risque et savoir mieux réagir en cas d'urgence.

Les participants à l'exercice

Préfecture de la Lozère

Une cellule de crise sera activée en préfecture de la Lozère à Mende durant l'exercice. Le préfet, lorsqu'il prend la direction des opérations, « active » le centre opérationnel départemental (COD), afin de coordonner les opérations de secours.

Le COD est un outil de gestion de crise qui rassemble les principaux acteurs de la sécurité civile (SDIS et Croix-Rouge), la police et la gendarmerie nationale, les services administratifs de l'État concernés et les représentants des collectivités.

L'établissement public Loire

L'établissement public Loire exploite le barrage de Naussac servant au stockage d'eau destinée à renforcer les débits de l'Allier et de la Loire lorsque ceux-ci sont trop faibles.

Les communes de Lozère en ZPI

Cet exercice sera l'occasion pour les trois communes concernées d'activer leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur les volets alerte, évacuation et soutien des populations.

Le Plan Particulier d'Intervention du barrage de Naussac

Les barrages de plus de 20 mètres et de capacité de stockage supérieure à 15 millions de m³ sont soumis à un plan particulier d'intervention (PPI). Naussac peut stocker jusqu'à 185 millions de m³.

À travers l'élaboration de ce plan, l'État pilote les secours aux populations exposées au risque de rupture du barrage. Il s'agit d'un plan d'urgence spécifique, qui précise les modalités d'alerte des populations, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation.

Ainsi, les caractéristiques de l'onde de submersion ont été étudiées pour les zones en aval du barrage (hauteur, vitesse, horaire de passage) et déterminent des itinéraires d'évacuation et points de rassemblement.

Les communes en zone de proximité immédiate, dans laquelle l'onde de submersion arriverait dans un délai incompatible avec l'organisation des secours, doivent être évacuées dès que l'alerte est donnée.

- Langogne
- Naussac-Fontanes
- Saint Bonnet Laval

Les communes en zone d'inondation spécifique, pour laquelle la submersion est plus importante que celle de la plus grande crue connue, se situent dans le département de la Haute-Loire.

La commune de Naussac-Fontanes participe au dispositif de secours en accueillant un Centre d'accueil et de regroupement des populations (CARE) dans sa salle polyvalente.